



la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Renforcer l'économie canadienne pour soutenir la croissance

Recommandations prébudgétaires fédérales 2018

.....

Présentées à l'honorable Bill Morneau, ministre des Finances du Canada

Le 22 décembre 2017

Table des matières

CONTEXTE	3
INTRODUCTION	3
1. ACCÉLÉRER LE RYTHME DES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES	4
2. AMÉLIORER LA COMPETITIVITE DU RÉGIME FISCAL	7
3. POURSUIVRE LE SOUTIEN À L'INNOVATION.....	9
4. INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES.....	10
5. ÉTABLIR UN PLAN EXPLICITE ET ROBUSTE DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE.....	11
CONCLUSION.....	12

CONTEXTE

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la Chambre) compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité des entreprises et de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. Elle est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Ce mémoire présente les recommandations de la Chambre en vue du budget 2018-2019 du gouvernement du Canada.

INTRODUCTION

La Chambre présente ses recommandations dans un contexte économique international positif marqué par un affermissement de la reprise. L'économie mondiale devrait croître de 3,5 % en 2017, un sommet depuis les creux de la récession de 2008¹. Cette croissance est notamment attribuable à deux mouvements : la poursuite de la vigueur de l'économie américaine et des marchés émergents tirés par la Chine, ainsi que la reprise dans la zone euro et au Japon.

L'économie canadienne a profité de cette conjoncture internationale favorable. La situation économique continue de s'améliorer au point d'avoir connu une croissance de 3,2 % cette année, soit la meilleure performance économique parmi les États membres du G7. L'économie a particulièrement connu une très forte croissance au premier semestre de l'année en cours. La confiance des entreprises et des ménages demeure élevée, la consommation et l'investissement résidentiel ont été vigoureux, et la croissance des exportations et des investissements des entreprises a redémarré. À court terme, le niveau de l'activité économique devrait être soutenu par la hausse de la demande étrangère, la remontée récente des prix des produits de base et les dépenses publiques en infrastructure annoncées lors de la mise à jour économique de l'automne 2016².

Toutefois, même si les perspectives de croissance sont bonnes, plusieurs risques et facteurs non économiques continuent de peser à moyen terme sur cette reprise. Par exemple, la remise en question des ententes de libre-échange et l'émergence d'attitudes protectionnistes constituent deux risques de taille qui pourraient freiner la croissance. C'est dans ce contexte que l'OCDE fait une mise en garde quant à la faiblesse persistante des investissements de la part des entreprises³.

Pour notre économie, le risque majeur et fondamental provient évidemment de l'incertitude concernant l'avenir de l'ALENA. Outre le choc économique immédiat sur l'économie canadienne qu'entraînerait le rejet de cet accord par les États-Unis, il faut également considérer les répercussions à moyen et à long termes sur l'attraction d'investissements étrangers et la rétention au pays d'investissements d'entreprises canadiennes dans le but de desservir le marché américain. Les conséquences d'un éventuel rejet de l'ALENA seraient particulièrement néfastes pour l'économie de la région métropolitaine de Montréal, fortement axée sur l'exportation, en particulier vers les États-Unis.

¹ FMI, *Perspectives de l'économie mondiale 2017*, Washington, octobre 2017.

² Gouvernement du Canada, *Un plan pour faire progresser la classe moyenne*, Énoncé économique de l'automne 2016. [En ligne : <https://www.budget.gc.ca/fes-eea/2016/docs/statement-enonce/fes-eea-2016-fra.pdf>].

³ « Croissance mondiale : la reprise n'est pas acquise, prévient l'OCDE », *Le Figaro*, 20 septembre 2017.

À l'échelle canadienne, compte tenu de la bonne santé de l'économie, la Banque du Canada a relevé à deux reprises son taux directeur cette année. Il s'agit là d'une évolution saine. Cependant, en raison de ces récentes hausses des taux d'intérêt, un amenuisement de l'incidence de la croissance par la consommation et l'investissement résidentiel sur le PIB est prévu⁴.

Plus préoccupante encore est la tentative de réforme fiscale qui aurait mis à mal la capacité des PME du Canada à mettre de côté les sommes nécessaires à d'éventuels réinvestissements ou à faire face aux aléas de la conjoncture. La réforme proposée aurait aussi eu pour effet de compliquer le transfert intergénérationnel des PME. Le gouvernement a bien fait de prendre en considération les préoccupations du milieu des affaires et d'apporter des modifications à son projet. Il sera maintenant primordial de tenir compte de la réforme fiscale américaine et de son éventuel impact sur la compétitivité du régime fiscal canadien.

Enfin, nous tenons à rappeler que l'incertitude découlant de l'absence d'un plan explicite et robuste de retour à l'équilibre budgétaire fragilise la capacité du gouvernement à faire face à l'éventuel choc économique qui résulterait du rejet de l'ALENA ou encore d'une détérioration à moyen terme de l'économie mondiale.

Dans ce contexte, la Chambre invite le gouvernement du Canada à planifier un scénario de stimuli économique en cas d'éventuel choc défavorable, tout en gardant le cap à court terme pour saisir les occasions offertes par la conjoncture économique favorable. De façon générale, la priorité du gouvernement devrait être de mettre en œuvre des réformes qui permettront d'assurer la santé à long terme de notre économie. La Chambre recommande qu'une attention particulière soit portée à cinq actions prioritaires.

1. Poursuivre la stratégie d'investissement dans les infrastructures en mettant l'accent sur l'accélération des décaissements.
2. Améliorer la compétitivité du régime fiscal canadien en tenant compte de la réforme actuelle du régime américain.
3. Poursuivre le soutien à l'innovation en finançant six projets de supergrappe et en établissant un nouveau mécanisme de financement des éléments les plus prometteurs des propositions non retenues.
4. Poursuivre les efforts visant à aider nos entreprises à s'internationaliser en soutenant plus activement les organismes actifs sur le terrain.
5. Établir un plan explicite et robuste de retour à l'équilibre budgétaire.

1. ACCÉLÉRER LE RYTHME DES INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES

L'état des infrastructures dans la métropole, ou dans certains cas le manque d'infrastructures modernes et performantes, constitue une source préoccupation majeure pour le milieu des affaires de la grande région de Montréal. Qu'il s'agisse d'infrastructures de transport collectif ou d'infrastructures portuaires ou aéroportuaires, des investissements sont nécessaires pour stimuler la productivité. En ce sens, le gouvernement a vu juste en misant dès son arrivée au pouvoir sur l'investissement dans les infrastructures afin de répondre aux besoins criants et de dynamiser l'économie. Cependant, il est essentiel d'accélérer le rythme de réalisation des projets en veillant à ce que les sommes annoncées soient disponibles et utilisées.

⁴ Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, octobre 2017.

Soutenir la réalisation des infrastructures municipales

La métropole fait face à des problèmes de congestion de taille, qui coûtent à l'économie canadienne de 1,8 milliard à 2,5 milliards⁵ de dollars par année. Cette situation fait de Montréal la ville ayant le plus important trafic routier⁶ au Canada, suivie de Toronto.

La détérioration de la qualité de nos infrastructures s'est accentuée au fil des ans en raison des retards accumulés dans l'entretien de ces dernières. Ces retards ont de plus engendré des frais d'entretien qui auraient pu être évités. Par exemple, la dégradation du pont Champlain, à Montréal, a nécessité des investissements urgents et importants en matière d'entretien. Ces sommes s'ajoutent aux frais de construction du nouveau pont.

Une enveloppe de 3,4 milliards de dollars sur trois ans a été annoncée dans le cadre de l'exercice budgétaire de 2016 pour le financement du transport. En outre, dans la mise à jour économique de l'automne 2016, le gouvernement a aussi prévu un investissement de 25 milliards de dollars sur dix ans pour les transports collectifs partout au pays. La Chambre a salué chacune des annonces du gouvernement.

Aujourd'hui, près de deux ans plus tard, plusieurs besoins prioritaires en infrastructure de transport sont toutefois toujours en attente d'un financement concret de la part du gouvernement. Par exemple, dans un point de presse tenu en avril 2016, le premier ministre du Canada s'est dit prêt à financer le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal⁷. L'engagement officiel du gouvernement du Canada dans ce projet n'est toutefois pas encore confirmé.

Par ailleurs, de nombreux projets appuyés par le gouvernement doivent recevoir leur financement par le biais de la Banque de l'infrastructure du Canada. C'est notamment le cas du Réseau électrique métropolitain (REM) qui sera construit dans la grande région de Montréal. Comme la Banque n'est pas encore en activité et afin de ne pas entraîner des retards dans l'exécution des projets en attente de financement, la Chambre demande au gouvernement du Canada de décaisser rapidement les sommes promises.

Recommandation n° 1 : Prendre des engagements clairs envers le projet de prolongement de la ligne bleue du métro et décaisser rapidement les sommes annoncées pour les projets prioritaires, notamment en transport en commun et en électrification des transports, afin de ne pas compromettre leur échéancier de réalisation.

Miser sur le développement maritime, portuaire et aéroportuaire de la métropole

Le gouvernement du Canada a déjà fait des infrastructures stratégiques de commerce une priorité. Dans son budget 2017, il a annoncé des investissements de 10,1 milliards de dollars sur onze ans pour des projets liés au commerce et au transport. Ces sommes visent la mise en place de corridors de transport de marchandises mieux déployés et plus efficaces vers les marchés mondiaux dans le but d'accroître la compétitivité et de favoriser l'expansion des entreprises canadiennes.

La Chambre encourage le gouvernement à préciser les sommes qu'il investira dans la relance des travaux entourant la porte continentale et à adopter une stratégie harmonisée avec les différents ordres de

⁵ « La congestion nous coûte annuellement autour de 2 milliards », *Le Devoir*, 2 novembre 2015. [En ligne : <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/454075/la-tarification-planche-de-salut-contre-la-congestion>].

⁶ INRIX Global Traffic Scorecard. [En ligne : <http://inrix.com/scorecard>].

⁷ « Trudeau favorable à la ligne bleue », *Radio-Canada*, 6 avril 2016. [En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/774365/justin-trudeau-investissements-transport-collectifs-metro-montreal-prolongement-ligne-bleue>].

gouvernement concernés afin de soutenir les projets d'expansion du Port de Montréal, tant du côté de l'île de Montréal que de Contrecoeur.

Recommandation n° 2 : Investir dans la croissance du Port de Montréal en :

- ***octroyant les sommes requises dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux pour soutenir l'expansion du Port;***
- ***révisant à la hausse le financement du Port de Montréal en injectant des sommes similaires à celles qui ont été octroyées à la Porte du Pacifique à Vancouver et à celle de l'Atlantique à Halifax.***

Le milieu des affaires est préoccupé par les risques économiques liés au mauvais état de la flotte des brise-glaces dans les ports du Québec et de sa métropole. En cas d'arrêt ou de ralentissement de l'entretien de la voie maritime en période hivernale, les ports de Montréal et de Québec seraient particulièrement touchés. Rappelons que plus de 110 000 emplois sont rattachés au transport des marchandises dans la province du Québec et que de nombreuses entreprises de l'Est du Canada dépendent de la voie maritime pour leurs exportations.

C'est dans cette perspective que la Chambre recommande au gouvernement de renouveler d'urgence sa flotte de brise-glaces actifs sur la voie maritime. Étant donné que les chantiers navals de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique sont actuellement accaparés par les contrats militaires du gouvernement, la Chambre tient à profiter de l'occasion pour souligner que le chantier de la Davie est actuellement disponible et prêt pour répondre à cet urgent besoin. Il a d'ailleurs récemment démontré sa capacité en livrant à la Marine royale canadienne le plus grand navire de sa flotte, l'Astérix.

Recommandation n° 3 : Renouveler dans les plus brefs délais la flotte des brise-glaces afin de garantir la sécurité économique du secteur du transport des marchandises.

En ce qui a trait aux infrastructures aéroportuaires, les loyers élevés exigés par le gouvernement haussent les coûts du transport aérien et nuisent à leur compétitivité ainsi qu'à leur capacité à attirer de nouvelles liaisons directes. Une baisse des loyers permettrait à nos aéroports de réduire les frais facturés aux transporteurs aériens, d'attirer de nouvelles liaisons et ainsi de mieux se positionner comme plaques tournantes à l'échelle mondiale. Une baisse des loyers pourrait aussi libérer des sommes à réinvestir dans nos aéroports.

Recommandation n° 4 : Réduire le loyer des grands aéroports canadiens, dont celui de Montréal, et considérer les aéroports comme des moteurs économiques à part entière.

Le projet de train à grande fréquence (TGF) proposé par VIA Rail entre Windsor et Québec d'ici 2022 est un projet porteur pour l'économie de l'Est du Canada. Un tel service permettrait d'améliorer substantiellement la desserte en transport dans le principal corridor du pays. Qui plus est, le projet de VIA Rail a le mérite d'être beaucoup moins coûteux et de pouvoir être mis en service plus rapidement que tous les projets de TGV étudiés précédemment. Ce projet favorisera aussi la maximisation du potentiel économique des plus importantes métropoles du Canada

Recommandation n° 5 : Réaliser le projet de train à grande fréquence proposé par VIA Rail entre Windsor et Québec d'ici 2022.

2. AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DU RÉGIME FISCAL

Préserver la compétitivité fiscale des entreprises face à la réforme américaine

À l'automne 2017, le gouvernement du Canada a annoncé une baisse du taux d'imposition des petites entreprises de 11 % à 9 % – une mesure saluée par la Chambre, car celle-ci contribuera à augmenter la compétitivité de ces entreprises. Les PME et les *start-ups* représentent 99 % des sociétés du Québec. La réduction de leur taux d'imposition aura ainsi des retombées positives sur l'ensemble de notre économie.

Maintenant, le gouvernement doit poursuivre sa démarche en abaissant également le fardeau fiscal des grandes entreprises. En effet, le milieu des affaires est particulièrement préoccupé par le risque de perte de compétitivité du Canada face aux États-Unis en termes d'imposition globale. À cet égard, l'important allègement fiscal adopté par l'administration Trump fera basculer l'impôt fédéral des sociétés de 35 % à 21 %. Cette mesure crée une situation nouvelle qui aura des conséquences immédiates sur la compétitivité de nos entreprises et sur l'attraction des investissements.

Il est important de ne pas analyser la compétitivité de notre régime fiscal uniquement par la loupe du taux d'imposition des entreprises. Plusieurs autres facteurs doivent être pris en compte. Par exemple, aux États-Unis, la taxe sur la masse salariale est inexistante, ce qui n'est pas le cas au Canada. La Chambre encourage le gouvernement à étudier tous les aspects de la fiscalité dans une perspective d'allègement du fardeau fiscal des grandes entreprises canadiennes pour faire en sorte que ces dernières puissent demeurer concurrentielles face aux entreprises américaines.

Recommandation n° 6 : Abaisser le fardeau fiscal des grandes entreprises canadiennes afin d'éviter une perte de compétitivité face aux États-Unis.

Bien calibrer la réforme fiscale canadienne

Avec sa tentative de réforme fiscale, le gouvernement du Canada proposait de modifier l'imposition des revenus de placement passif des sociétés privées. Plusieurs acteurs du milieu des affaires, dont la Chambre, ont manifesté leur inquiétude face aux répercussions des changements proposés sur la capacité d'expansion et d'investissement de ces sociétés.

Plusieurs ajustements annoncés, notamment en matière de répartition des revenus, répondent à des préoccupations formulées par le milieu des affaires. En effet, les clarifications apportées au caractère raisonnable et l'inclusion des secteurs saisonniers confirment que le gouvernement a tenu compte de certaines préoccupations formulées. Toutefois, la Chambre demeure préoccupée par le projet de réforme et des effets néfastes qu'il est susceptible d'engendrer pour nos PME et la croissance économique dans le contexte de l'importante réforme fiscale menée aux États-Unis.

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait plutôt mettre en place des mesures assurant la prévisibilité et la stabilité du régime fiscal. Les décisions des entreprises d'investir, d'embaucher ou d'accumuler des stocks dépendent en grande partie de l'information mise à leur disposition ainsi que de l'environnement d'affaires dans lequel elles évoluent. À cet égard, l'incertitude, fiscale ou autre, nuit à la prise de décision et peut retarder la réalisation d'investissements importants.

Recommandation n° 7 : Calibrer la réforme fiscale proposée afin de ne pas nuire à la croissance des PME et de maintenir un environnement d'affaires prévisible, flexible, simple, concurrentiel et équitable⁸.

⁸ Pour plus de précisions sur les recommandations de la Chambre, veuillez consulter son mémoire, « [Réforme fiscale : réduire le risque pour nos PME](#) », présenté au ministère des Finances du Canada le 2 octobre 2017.

Baisser le taux d'imposition des particuliers

Au Canada, le taux d'imposition des particuliers est parmi les plus élevés en Amérique du Nord. Cette réalité est encore plus criante au Québec, où le taux de pression fiscale⁹ dépasse de trois points la moyenne de l'OCDE¹⁰. Cette situation fait en sorte qu'au Québec, le taux marginal d'imposition combiné des particuliers sur la tranche de revenu la plus élevée dépasse les 50 %. En effet, avec la réforme fiscale du gouvernement en 2015, le taux marginal maximal du Québec est passé de **49,97 % à 53,3 %**.

Dans le cadre de la réforme fiscale américaine, non seulement l'impôt fédéral sur les sociétés a été baissé, mais l'impôt sur le revenu sera aussi réduit jusqu'en 2026¹¹. Le taux maximal de l'impôt sur le revenu passera ainsi de 39,6 % à 37 % dès 2018. Cet allègement du fardeau fiscal des Américains minera la compétitivité fiscale du Canada en matière d'impôt sur le revenu et nuira à l'attraction de talents internationaux pour nos entreprises et de chercheurs pour nos universités.

Au moment où l'économie canadienne retrouve sa vigueur, la Chambre demande au gouvernement fédéral de veiller à ne pas freiner cet élan et d'abaisser progressivement le fardeau fiscal des Canadiens en adaptant celui-ci en fonction de la réforme fiscale américaine.

Recommandation n° 8 : Réduire progressivement le taux marginal d'imposition combiné des particuliers sous la barre de 50 %.

Arrimer le régime fiscal aux réalités de l'économie numérique

La décision du gouvernement de ne pas imposer de taxe de vente sur les produits et services achetés en ligne a suscité de vives réactions au sein du milieu des affaires. Le gouvernement se prive ainsi de recettes fiscales et nuit à la compétitivité des entreprises basées au Canada.

En 2014, Marwah Rizqy, professeure à l'Université de Sherbrooke, estimait que le gouvernement du Canada et les provinces pourraient recueillir jusqu'à 10 milliards de dollars en revenus supplémentaires en appliquant la taxe de vente au commerce électronique¹². Le seul cas de Netflix est révélateur : avec ses 5 millions d'abonnés au Canada, l'absence de taxation engendre des pertes d'environ 30 millions de dollars pour le gouvernement du Canada¹³.

De nombreuses juridictions aux quatre coins du monde ont entrepris des réformes pour adapter leur fiscalité au commerce électronique. Certains pays de l'OCDE ont adopté des mesures pour percevoir une taxe de vente auprès des grands fournisseurs étrangers de contenu numérique ainsi que des géants du commerce en ligne. Par exemple, en Australie, depuis le 1^{er} juillet 2017, une taxe de vente de 10 % s'applique à tous les produits intangibles vendus à un Australien, même si l'entreprise qui offre le service n'est pas établie au pays. Il revient ainsi à l'entreprise qui vend le bien ou le service de percevoir la taxe.

La Chambre estime qu'il est essentiel de moderniser le régime fiscal canadien en l'adaptant aux transactions électroniques. À cet effet, elle demande au gouvernement de s'inspirer des bonnes pratiques des autres pays de l'OCDE et de moderniser son cadre fiscal en fonction de l'économie numérique.

Recommandation n° 9 : Lancer un chantier pour moderniser et adapter le régime fiscal à l'économie numérique afin d'éviter les pertes de recettes fiscales et de ne pas nuire à la compétitivité des entreprises canadiennes.

⁹ Le taux de pression fiscale correspond au rapport entre le montant des recettes fiscales collectées et le produit intérieur brut (PIB). Il indique la part de la richesse nationale collectée par la fiscalité et met en évidence le degré de fiscalisation d'un territoire.

¹⁰ Université Sherbrooke, *Bilan de la fiscalité au Québec*, édition 2017, janvier 2017.

¹¹ « États-Unis : la Chambre adopte la baisse des impôts, le Sénat doit encore voter », *La Presse*, 19 décembre 2017. [En ligne : <http://affaires.lapresse.ca/economie/etats-unis/201712/19/01-5147660-etats-unis-la-baisse-dimpots-adoptee-au-senat.php>].

¹² « Acheter en ligne sans payer de taxes : pour combien de temps encore? », *Radio-Canada*, 1^{er} juin 2014. [En ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/economie/2014/06/01/001-commerce-en-ligne-tvq-tps-consommateurs.shtml>].

¹³ « Pierre Karl Péladeau réclame que Netflix paie des taxes », *Journal de Montréal*, 26 septembre 2017. [En ligne : <http://www.journaldemontreal.com/2017/09/26/pierre-karl-peladeau-reclame-que-netflix-paie-des-taxes>].

S'inspirer des meilleures pratiques pour moderniser le cadre juridique

Depuis les années 2000, les mesures prises par le gouvernement du Canada pour lutter contre la criminalité économique dans son système judiciaire portaient surtout sur le renforcement des lois et sur la gravité des peines imposées. Peu de travail a été fait sur les mécanismes mis en place. Ainsi, dans le cadre de la lutte contre la criminalité économique, le pouvoir judiciaire canadien est actuellement limité à deux instruments : renoncer à poursuivre une entreprise faute de preuves ou s'engager dans un procès, souvent long et coûteux pour toutes les parties impliquées.

Le gouvernement a mené des consultations afin d'étudier la pertinence d'adapter son cadre juridique de manière à adopter un régime d'accords de poursuite suspendue (APS). Dans le présent contexte, cette mesure offrirait un instrument supplémentaire aux procureurs et aux tribunaux canadiens. En effet, les APS permettraient d'améliorer l'application de nos lois, de favoriser la divulgation volontaire d'infractions commises en entreprise et de limiter les dommages économiques causés par les poursuites judiciaires pénales.

Sur la scène internationale, différents pays intensifient leurs efforts pour combattre les crimes économiques et l'APS s'avère être un instrument privilégié par bon nombre d'entre eux. Le Royaume-Uni et les États-Unis ont déjà mis en place un régime d'APS. La France a adopté un mécanisme semblable en 2016 et l'Australie a mené cette année des consultations publiques pour se doter du même outil.

Le Canada doit s'appuyer sur les meilleures pratiques internationales pour lutter contre les crimes économiques tout comme la corruption, tout en veillant à ne pas désavantager nos entreprises face à la concurrence étrangère. De plus, l'adoption d'un régime d'APS permettrait de résoudre la situation actuelle, qui défavorise nos entreprises face à la concurrence étrangère sur les marchés publics canadiens et internationaux. De plus, le retard du Canada dans l'adoption d'un régime APS nuit à la compétitivité de nos entreprises par rapport à leurs contreparties américaines ou britanniques, qui ont déjà accès à un régime d'APS et sont admissibles aux contrats publics du Canada. La Chambre a publié un avis¹⁴ demandant au gouvernement de moderniser le cadre juridique canadien et de l'uniformiser en fonction des meilleures pratiques sur la scène internationale.

Recommandation n° 10 : Financer la mise en place d'un mécanisme d'APS transparent et étroitement encadré pour garantir son acceptabilité par les entreprises et la population.

3. POURSUIVRE LE SOUTIEN À L'INNOVATION

La Chambre félicite le gouvernement du Canada pour la mise en place du concours des supergrappes annoncé dans le cadre de son Plan pour l'innovation et les compétences. Cette nouvelle initiative de financement a suscité une forte mobilisation du milieu des affaires et des établissements de recherche en faveur de l'innovation au Canada.

En plus d'être un vecteur d'innovation, le concours de supergrappes a su stimuler la collaboration dans le cadre de projets porteurs pour l'économie du Canada. L'initiative des supergrappes a créé un élan et tout doit être mis en œuvre pour en maximiser les effets. Ainsi, la Chambre demande au gouvernement du Canada d'augmenter les sommes dédiées au concours afin de soutenir une sixième supergrappe d'innovation et ainsi maximiser les effets bénéfiques du programme.

Recommandation n° 11 : Rassembler les sommes requises pour soutenir une sixième supergrappe d'innovation.

¹⁴ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, *Équilibrer notre cadre juridique pour assurer la pérennité de nos entreprises*, 16 novembre 2017. [En ligne : http://www.ccm.ca/~media/files/news/memoires/2017/ccmm_avis_accord_poursuite_suspendue_16nov2017.pdf].

Outre les grappes sélectionnées, le concours aura aussi eu pour effet de faire éclore des projets qui n'ont pas été retenus, mais qui recelaient un réel potentiel d'accélération pour notre économie et qui ont réussi à recueillir d'importants appuis privés. Parmi ceux-ci, nous trouvons :

- la mobilité durable et intelligente;
- les sciences de la vie et de la médecine de précision;
- le transport lourd propre et innovant;
- les technologies expérientielles et immersives;
- les réseaux électriques intelligents.

La Chambre est d'avis que bon nombre de ces projets présentent un potentiel important de croissance pour l'économie canadienne. D'ailleurs, de nombreux partenaires privés se sont dits prêts à s'engager sur le plan financier pour appuyer ces projets. Le gouvernement doit profiter de cette occasion pour définir les éléments des projets qui ne répondaient pas aux critères exigés pour obtenir un appui à titre de supergrappe, mais qui pourraient profiter d'un effet de levier lié à l'obtention d'une aide financière publique.

Ainsi, nous invitons le gouvernement à explorer des avenues pour appuyer les propositions non retenues de façon à ce que les plus prometteuses puissent se concrétiser. Plus précisément, la Chambre demande au gouvernement du Canada de mettre en place un nouveau mécanisme de financement pour soutenir les initiatives structurantes non retenues qui ont été soumises dans le cadre du concours des supergrappes.

Recommandation n° 12 : Mettre en place un nouveau mécanisme de financement pour soutenir les initiatives prometteuses et structurantes non retenues qui ont été soumises dans le cadre du concours des supergrappes.

En outre, le gouvernement du Canada doit veiller à ce que les conditions soient réunies pour permettre un soutien optimal à la recherche et à la commercialisation des innovations et que les programmes (financiers ou autres) mis en place soient efficaces et performants. En ce sens, la Chambre salue le programme Talents mondiaux lancé en juin 2017, qui simplifie l'embauche des travailleurs temporaires dans certains domaines de compétences spécialisées tels que les technologies de l'information. Le gouvernement du Canada doit maintenant s'assurer de débloquer des fonds pour poursuivre l'amélioration de l'accès à la main-d'œuvre qualifiée et étendre ce programme à d'autres secteurs de pointe présentant un besoin criant de talents.

Recommandation n° 13 : Prévoir des sommes pour élargir le programme Talents mondiaux et accélérer l'accès aux talents dans les secteurs à haute valeur ajoutée.

4. INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

La conjoncture économique internationale favorable devrait stimuler la demande sur les marchés et les exportations canadiennes. À cet effet, on s'attend à ce que la hausse des exportations soit l'une des principales sources de croissance de notre économie¹⁵.

L'incertitude qui plane sur l'avenir de l'ALENA constitue une grande source de préoccupation pour le milieu des affaires, car les États-Unis sont le premier partenaire commercial du Canada et les trois quarts des exportations du Québec y sont d'ailleurs destinées. Dans ce contexte, il est plus que jamais essentiel de mettre en place des mesures visant à diversifier l'accès aux marchés pour les entreprises canadiennes.

¹⁵ Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, octobre 2017.

En ce sens, il ne faut pas oublier les négociations avec certains anciens partenaires de l'Accord de partenariat transpacifique (PTP) ainsi que de l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne, entré en vigueur en septembre 2017. Ces accords représentent une excellente occasion pour les entreprises canadiennes de diversifier leurs marchés. De son côté, l'Union européenne a mis au point différents outils pour informer ses entreprises sur les occasions d'affaires au Canada, notamment en ce qui a trait aux marchés publics.

Il nous apparaît fondamental que les entreprises canadiennes puissent profiter d'outils similaires. Le marché européen est vaste et complexe. L'accès à l'information sur les marchés et à des outils adaptés aux PME est essentiel pour que ces dernières puissent maximiser les retombées liées à l'AECG. Les marchés publics européens, dont la valeur est estimée à 3 trillions de dollars par année¹⁶, représentent une source d'occasions d'affaires sans précédent pour nos entreprises. Le Canada doit absolument en tirer profit. Ainsi, le gouvernement fédéral devrait financer la mise en œuvre d'études, de programmes et d'outils à l'intention de nos entreprises s'intéressant au marché européen.

L'accord actuel avec la Corée du Sud est, à cet effet, éloquent. En effet, malgré la signature d'un accord de libre-échange avec ce pays, aucune étude de marché correspondante n'est publiée sur le site du Service des délégués commerciaux du Canada. Avec des exportations qui s'élèvent à 8 milliards de dollars, les entreprises coréennes profitent bien plus de l'accord que leurs contreparties canadiennes, dont les exportations se limitent à 4 milliards de dollars par année¹⁷. Des renseignements plus clairs et des ressources pratiques auraient certainement aidé les PME à profiter davantage de cette entente.

Outre la mise au point d'outils destinés aux PME, le Canada dispose d'un large réseau de chambres de commerce, dont plusieurs sont associées au réseau des World Trade Centers. Le gouvernement du Canada a tout avantage à miser sur cet atout et à soutenir les missions commerciales organisées à l'échelle locale, notamment en y assurant une participation régulière de la part de ministres et de hauts fonctionnaires.

Recommandation n° 14 : Prévoir des sommes pour soutenir :

- **les efforts visant à renforcer l'accès des entreprises canadiennes aux marchés publics européens;**
- **les entreprises en cas de prolongation de la période d'incertitude entourant la négociation de l'ALENA.**

Recommandation n° 15 : Poursuivre les discussions en vue de conclure un Accord de partenariat transpacifique 2.0 avec les partenaires disposés à en faire partie.

5. ÉTABLIR UN PLAN EXPLICITE ET ROBUSTE DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

La bonne maîtrise des finances publiques est essentielle pour qu'un État puisse faire face à une éventuelle récession ou à des chocs économiques. Au moment où la situation économique est favorable à l'échelle canadienne et internationale, le milieu des affaires demande au gouvernement d'établir un plan de retour robuste et clair à l'équilibre budgétaire et de définir les principaux paramètres qui caractériseront celui-ci.

L'augmentation des revenus de l'État pendant l'année en cours a permis de réduire les prévisions du déficit. L'économie du pays demeure néanmoins à risque en raison de l'incertitude entourant l'avenir de l'ALENA

¹⁶ Gouvernement du Canada, *Opportunités commerciales en Europe*, 19 septembre 2017 [En ligne : <http://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/ceta-aecg/business-entreprise/Opportunities-Opportunites.aspx?lang=fra>].

¹⁷ Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, *Le commerce extérieur du Québec*, Le calepin, édition 2016. [En ligne : https://www.economie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/etudes_statistiques/echanges_exterieurs/calepin_exterieur_nov2016/pdf.pdf].

et l'incidence qu'aurait le non-renouvellement de cet accord sur les exportations. La Chambre recommande ainsi au gouvernement du Canada de profiter de la conjoncture économique favorable pour assainir les finances publiques et ainsi rassurer les investisseurs et les institutions financières.

Recommandation n° 16 : Établir un plan de retour à l'équilibre budgétaire incluant des cibles intermédiaires annuelles.

Recommandation n° 17 : Maintenir une réserve de 3 à 6 milliards de dollars pour faire face à d'éventuels chocs économiques.

CONCLUSION

La conjoncture économique internationale favorable marquée par la reprise a profité à l'économie canadienne. Ainsi, la croissance du PIB au pays sera au premier rang des pays du G7 en 2017. Cependant, cette relance demeure fragile. De nombreuses institutions multilatérales telles que l'OCDE et le Fonds monétaire international (FMI) mettent en garde les gouvernements contre les risques non économiques qui continuent à menacer l'économie mondiale.

Au Canada, des facteurs externes tels que l'incertitude entourant l'avenir de l'ALENA et l'importante réforme fiscale aux États-Unis pourraient renverser l'élan économique favorable. Le gouvernement devra prévoir des sommes pour stimuler l'économie et l'attractivité des investissements directs étrangers et s'assurer que la fiscalité canadienne soit adaptée à celles des Américains pour préserver la compétitivité de nos entreprises et de nos PME.

À l'interne, les dépenses publiques en infrastructures, la consommation des ménages et la hausse des exportations devraient continuer à stimuler l'activité économique. Dans le prochain budget, le gouvernement doit veiller à poursuivre ses investissements dans les infrastructures en accélérant le décaissement des sommes. En outre, la productivité et la compétitivité de l'économie canadienne doivent être renforcées en simplifiant l'accès aux talents internationaux dans les secteurs de pointe, en modernisant le cadre juridique et offrant un financement supplémentaire pour les propositions de supergrappes d'innovation qui contribueront à positionner le Canada comme plaque tournante mondiale de l'innovation.

Compte tenu de ces tendances, le gouvernement doit demeurer prudent dans sa gestion des finances publiques et profiter de son prochain budget pour stimuler la productivité, l'investissement et la création d'emplois. Une telle approche rassurera les investisseurs et les institutions financières tout en soutenant la vigueur de l'économie canadienne.

Enfin, nous tenons à souligner que nous appuyons la recommandation formulée par le FAME, à savoir, la création d'un Fonds d'investissement dédié pour l'industrie des événements majeurs de 45 M\$ par année. Les festivals de grande envergure qui ont notamment lieu à Montréal favorisent la venue de touristes internationaux en grand nombre et génèrent des retombées économiques importantes. Au-delà de leurs impacts sociaux et créatifs, ce sont des produits d'appels à l'international fondamentaux pour le rayonnement du Canada et de ses métropoles comme Montréal.

Synthèse des recommandations

Recommandation n° 1 : Prendre des engagements clairs envers le projet de prolongement de la ligne bleue du métro et décaisser rapidement les sommes annoncées pour les projets prioritaires, notamment en transport en commun et en électrification des transports, afin de ne pas compromettre leur échéancier de réalisation.

Recommandation n° 2 : Investir dans la croissance du Port de Montréal en :

- octroyant les sommes requises dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux pour soutenir l'expansion du Port;
- révisant à la hausse le financement du Port de Montréal en injectant des sommes similaires à celles qui ont été octroyées à la Porte du Pacifique à Vancouver et à celle de l'Atlantique à Halifax.

Recommandation n° 3 : Renouveler dans les plus brefs délais la flotte des brise-glaces afin de garantir la sécurité économique du secteur du transport des marchandises.

Recommandation n° 4 : Réduire le loyer des grands aéroports canadiens, dont celui de Montréal, et considérer les aéroports comme des moteurs économiques à part entière.

Recommandation n° 5 : Réaliser le projet de train à grande fréquence proposé par VIA Rail entre Windsor et Québec d'ici 2022.

Recommandation n° 6 : Abaisser le fardeau fiscal des grandes entreprises canadiennes afin d'éviter une perte de compétitivité face aux États-Unis.

Recommandation n° 7 : Calibrer la réforme fiscale proposée afin de ne pas nuire à la croissance des PME et de maintenir un environnement d'affaires prévisible, flexible, simple, concurrentiel et équitable.

Recommandation n° 8 : Réduire progressivement le taux marginal d'imposition des particuliers de 3 % et le maintenir sous la barre de 50 %.

Recommandation n° 9 : Lancer un chantier pour moderniser et adapter le régime fiscal à l'économie numérique afin d'éviter les pertes de recettes fiscales et de ne pas nuire à la compétitivité des entreprises canadiennes.

Recommandation n° 10 : Financer la mise en place d'un mécanisme d'APS transparent et étroitement encadré pour garantir son acceptabilité par les entreprises et la population.

Recommandation n° 11 : Rassembler les sommes requises pour soutenir une sixième supergrappe d'innovation.

Recommandation n° 12 : Mettre en place un nouveau mécanisme de financement pour soutenir les initiatives prometteuses et structurantes non retenues qui ont été soumises dans le cadre du concours des supergrappes.

Recommandation n° 13 : Prévoir des sommes pour élargir le programme Talents mondiaux et accélérer l'accès aux talents dans les secteurs à haute valeur ajoutée.

Recommandation n° 14 : Prévoir des sommes pour soutenir :

- les efforts visant à renforcer l'accès des entreprises canadiennes aux marchés publics européens;
- les entreprises en cas de prolongation de la période d'incertitude entourant la négociation de l'ALENA.

Recommandation n° 15 : Poursuivre les discussions visant à conclure un Accord de partenariat transpacifique 2.0 avec les partenaires disposés à en faire partie.

Recommandation n° 16 : Établir un plan de retour à l'équilibre budgétaire incluant des cibles intermédiaires annuelles.

Recommandation n° 17 : Maintenir une réserve de 3 à 6 milliards de dollars pour faire face à d'éventuels chocs économiques.